

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-35

Séance du MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation		
21/11/2017		
Date de l'affichage		
21/11/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Françoise TREY – Brigitte CAPOU  
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON –  
Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

**Absent excusé :**

Mme Marianne SARTHOU

**Secrétaire de séance :** M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

<b>Objet de la délibération :</b>
<b>REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 400 000 € AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR LE PROJET DE REHABILITATION-RESTRUCTURATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU</b>

Le Président indique que le financement des investissements (travaux sur l'assainissement et désamiantage en 2017, études en 2018) sur le projet de réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau nécessite de recourir à un emprunt, comme le prévoit le budget primitif 2017. Il présente la proposition du Crédit Agricole qui s'établit comme suit :

- Montant du prêt : 400 000€
- Durée : 25 ans
- Périodicité échéance : Trimestrielle
- Echéances constantes : 5 222,96 €
- Taux fixe remboursement annuel : 2,22 % (sur 25 ans)
- Frais de dossier : 400 €

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, 9 voix pour, 1 abstention, **DECIDE :**

- d'approuver la réalisation d'un emprunt sur 25 ans pour financer les investissements sur le projet de réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau ;
- d'accepter la proposition du Crédit Agricole détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte ou document relatif à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

